

Newsletter

Janvier 2025

LES NOUVELLES PRIORITÉS DU GROUPE I : EXPLOITER PLEINEMENT LA COMPÉTITIVITÉ POUR UNE PROSPÉRITÉ PARTAGÉE



Le Groupe des Employeurs a adopté ses nouvelles priorités, qui guideront nos travaux pour l'année à venir. L'objectif central est d'«exploiter pleinement la compétitivité pour une prospérité partagée».

L'Union accuse un retard dangereux par rapport à ses concurrents tels que les États-Unis et la Chine; le marché unique, qui devrait être l'un des outils pour y remédier, est toujours fragmenté et

incomplet. Au vu des défis mondiaux auxquels nous sommes actuellement confrontés et de la nécessité pressante d'augmenter drastiquement les investissements productifs, il s'impose de placer la compétitivité au premier plan des priorités politiques et de la soutenir par des actions stratégiques concrètes.

Notre économie a urgemment besoin d'une Union favorable aux entreprises, où la compétitivité repose sur l'excellence et la concurrence saine et non sur les subsides et le protectionnisme, et où les entreprises disposent d'un accès concurrentiel à toutes les ressources nécessaires.

Les entreprises de l'Union ont quant à elles besoin d'une réglementation propice à la productivité, qui réduit la charge administrative au minimum et qui permet au marché unique de fonctionner pleinement. Elles doivent pouvoir compter sur une relation de confiance solide avec les décideurs politiques pour attirer les investissements et préserver leurs intérêts par rapport à leurs concurrents internationaux.

Pour y parvenir, nous proposons comme priorités absolues dix actions stratégiques à mettre en place pour créer un climat favorable aux entreprises:

Une réforme en profondeur de l'approche réglementaire

Les exigences réglementaires empêchent les entreprises d'investir dans leur avenir puisqu'elles sont contraintes d'allouer des ressources aux formalités administratives. Il est primordial de rationaliser la réglementation, de réduire le fardeau administratif et de mettre en œuvre le contrôle de la compétitivité et le test PME.

Des systèmes d'innovation productive

Il s'agit de donner la priorité aux investissements à forte valeur ajoutée, de concentrer les ressources sur l'innovation ainsi que d'attirer et de retenir les meilleurs talents.

Des capacités technologiques élevées

Nous devons améliorer les capacités en ce qui concerne les technologies essentielles aux domaines de la défense, de la sécurité et de la transition écologique, par exemple l'intelligence artificielle et les réseaux 5G, et soutenir les jeunes pousses du secteur des technologies.

Une base industrielle solide

Il convient de garantir un accès concurrentiel aux ressources, d'élaborer une stratégie globale sur les matières premières critiques, qui soutient la transition écologique et numérique, et d'adopter une approche intégrée de la politique industrielle.

Des marchés financiers intégrés

L'UE doit développer l'union des marchés des capitaux et l'union bancaire, mobiliser les capitaux privés et garantir un accès compétitif au financement.

Un accès adéquat au travail

Il s'agit d'accroître la participation au marché du travail, de faciliter la migration de la main-d'œuvre et d'améliorer la mobilité des travailleurs, mais aussi de fournir des formations et de donner accès aux fonds de l'Union, de manière à ce que les compétences de la main-d'œuvre correspondent aux besoins des entreprises.

Des systèmes énergétiques et de transport efficaces

Nous devons garantir un approvisionnement en énergie à faibles émissions de carbone, notamment par la production d'énergie nucléaire, accorder la priorité aux infrastructures et accélérer les investissements dans les infrastructures de transport, tout en répondant aux besoins en matière de mobilité liés à la défense.

Des conditions commerciales équitables

L'Union doit appuyer les accords commerciaux avec des partenaires mondiaux de premier plan en vue de conférer à ses entreprises une position avantageuse et garantir la réciprocité, mais aussi utiliser les instruments de défense commerciale de manière efficace pour protéger le marché unique contre les distorsions du marché mondial et améliorer la surveillance du marché de l'Union européenne et la traçabilité des produits.

Une transition écologique axée sur les entreprises

Il s'agit d'orienter les politiques de croissance durable en encourageant les investissements dans la transition écologique tout en favorisant un développement industriel compétitif, et en promouvant le marché unique «vert» dans des domaines tels que les technologies, les produits et l'utilisation circulaire des matériaux.

Des finances publiques efficaces

Nous devons augmenter les financements visant à renforcer la sécurité et utiliser les investissements publics pour mobiliser des investissements privés, maintenir des conditions de concurrence équitables et une compétition saine entre les entreprises de l'UE, de sorte à garantir que les aides d'État soient mises en œuvre de façon transparente et à promouvoir une compétition saine, et développer des politiques fiscales favorables.

Ces mesures doivent être prises de toute urgence si nous voulons tirer parti de l'incidence positive d'entreprises compétitives sur une économie solide et une Union européenne influente à l'échelle mondiale.

Dans leurs rapports, Enrico Letta et Mario Draghi ont tiré la sonnette d'alarme: soit l'Union rétablit sa compétitivité, soit elle pourrait être confrontée à des compromis difficiles en matière de bien-être, de normes environnementales et de libertés fondamentales.

Nous ne pouvons pas nous le permettre.



À propos de l'auteur:

Stefano Mallia

Président du groupe des employeurs du CESE

Une politique de concurrence au service de la compétitivité de l'UE

Par cet avis d'initiative, le CESE entend contribuer au débat qui se déroule actuellement quant au rôle que la politique de concurrence devrait jouer pour rendre l'Union européenne plus compétitive, tout en préservant le modèle d'économie sociale de marché grâce auquel elle a pu atteindre, jusqu'à présent, des niveaux élevés de prospérité.

Si la mise en œuvre du droit de la concurrence s'est avérée essentielle pour garantir le bien-être du consommateur et l'équité des conditions dans lesquelles ladite concurrence s'exerce au sein de l'Union, les avis divergent néanmoins quant à la manière de procéder pour parvenir à pareil résultat. Enrico Letta propose que tout en se conformant aux principes de la concurrence loyale et de la protection des consommateurs, l'Union bâtit un marché unique plus intégré, au sein duquel les entreprises pourraient croître : si elle veut assurer sa prospérité économique, une condition sine qua non est qu'elle parvienne à une véritable intégration des marchés dans le secteur des communications électroniques, de la finance et de l'énergie.

Mario Draghi demande que soient reconfigurées les règles en matière de compétitivité afin que les entreprises européennes puissent s'adapter à notre monde en mutation. Il se dit inquiet de constater qu'elles sont dans l'incapacité de soutenir la compétition avec leurs concurrentes étrangères, ne disposant pas des mêmes possibilités d'expansion que ces dernières, et il insiste sur le rôle que le droit de la concurrence devrait jouer pour combler le retard que l'Union accuse en matière d'innovation et de productivité. Dans ses orientations politiques, la présidente de la Commission, Ursula von der Leyen, plaide pour qu'en matière de politique de concurrence soit adoptée une nouvelle approche, qui, tout en garantissant des conditions équitables en matière concurrentielle, épaulera les entreprises dans leur montée en puissance sur les marchés mondiaux.

Cette démarche devrait trouver une traduction dans une manière d'évaluer les concentrations qui tienne pleinement compte des impératifs d'innovation et de résilience, cependant qu'il conviendrait aussi d'insister sur la nécessité d'éviter, sur les marchés, celles qui aboutissent à des augmentations de prix ou à des baisses de qualité. Différents points de vue s'expriment aussi concernant le rôle que les aides publiques devraient jouer. M. Letta propose d'augmenter le soutien financier alloué au niveau de l'Union, en créant un mécanisme de contribution au titre des aides d'État, qui ferait obligation aux États membres de consacrer une partie de leurs fonds nationaux prévus en la matière à financer des initiatives et investissements d'envergure paneuropéenne.

Élaboré sur la base d'échanges avec des experts du monde universitaire, du secteur privé, de la DG COMP et des autorités nationales de concurrence, l'avis fait valoir que la politique de concurrence doit être suffisamment souple pour permettre de telles interventions tout en maintenant des conditions de concurrence équitables pour tous les acteurs du marché. Il ressort de l'avis que les règles actuelles sont adaptées à leur finalité, mais qu'une rationalisation des procédures et des nouvelles approches politiques sont souhaitables. S'agissant du contrôle des concentrations, il convient de le faire évoluer pour qu'il corresponde davantage à la réalité économique actuelle.

En effet, habituellement, l'évaluation de ces concentrations tient rarement compte de l'importance des investissements dans les infrastructures, de l'innovation et de la durabilité, alors qu'elle devrait garantir que les concentrations n'entravent ni



l'innovation ni le développement durable. En outre, en vue de prévenir d'éventuelles pratiques anticoncurrentielles, le CESE propose que soit mis en place un contrôle minutieux des concentrations axées sur l'innovation qui se situent actuellement en deçà des seuils endenchant, aux termes du règlement afférent, leur examen par la Commission, et sur lesquelles la Cour de justice de l'Union européenne a récemment statué dans l'affaire Illumina-Grail.

Les aides d'État jouent un rôle crucial dans le soutien aux efforts que déploient les entreprises de l'Union européenne pour opérer une transition vers des pratiques plus durables. L'avis souligne combien il importe de veiller à ce que le soutien dispensé par les pouvoirs publics soit utilisé efficacement, afin d'entraîner des retombées bénéfiques par effet de diffusion et de consolider les chaînes de valeur européennes. Seule une telle approche européenne coordonnée garantira que les aides d'État contribuent à renforcer la compétitivité et la résilience de l'économie de l'Union. Le document appelle également à une approche plus rationnelle des procédures en matière d'aides d'État, grâce à des lignes directrices claires et à une sécurité juridique accrue pour les entreprises.

Enfin, le règlement sur les marchés numériques (RMN) et celui relatif aux subventions étrangères (RSE), récemment adoptés, offrent des instruments en matière de concurrence qui joueront un rôle essentiel pour soutenir la compétitivité de l'Union européenne, en instaurant de nouvelles règles pour accroître la contestabilité sur les marchés numériques et lutter contre les distorsions que les subventions en provenance de l'étranger induisent sur son marché unique. Il convient de prévoir des ressources suffisantes pour leur mise en œuvre, ainsi que des orientations pour dissiper toute incertitude concernant cette dernière.

En conclusion, l'avis fait valoir que la concurrence et la compétitivité n'ont rien de contradictoire. Bien au contraire, les outils existants sont adaptés à leur finalité, même s'il convient de prévoir suffisamment de flexibilité, de rationaliser les procédures et d'allouer des ressources suffisantes pour que la politique de concurrence contribue à renforcer la compétitivité de l'Union.



À propos de l'auteur:

Isabel Yglesias Julià

Rapporteur de l'avis "INT/1063 Une politique de concurrence au service de la compétitivité de l'UE"

Membre du groupe des employeurs du CESE

Changer les défis en opportunités pour l'élargissement du marché unique

Lorsque Jacques Delors a jeté les bases du marché unique, il a tenu à l'ancrer dans les quatre libertés, à savoir la libre circulation des personnes, des marchandises, des services et des capitaux, en prenant pour base les principes du XXe siècle. Aujourd'hui, le marché unique reste une pierre angulaire des valeurs et de l'intégration européennes, mais le paysage international a profondément changé.

L'Europe a perdu du terrain dans l'ordre mondial, la compétitivité de l'Union a baissé et, au vu des indicateurs, les États-Unis et la Chine ont dépassé l'UE dans de nombreux domaines. Il est temps de créer un nouveau marché unique, dont les éléments constitutifs ont été définis dans le rapport d'Enrico Letta.

Jusqu'à présent couronné de succès, l'élargissement de l'Union offre l'occasion de développer le potentiel du marché unique, surtout dans le secteur des services qui n'est pas pleinement utilisé. Même s'ils représentent 70 % du PIB et de l'emploi de l'Union, les services ne sont échangés qu'à hauteur de 17,6 % au-delà des frontières, ce qui met en lumière des obstacles tels que la fragmentation réglementaire, la complexité des exigences en matière d'octroi de licences et les restrictions professionnelles. En s'attaquant à ces obstacles par des réformes ciblées, il serait possible de réaliser des gains économiques substantiels, avec des bénéfices pouvant atteindre jusqu'à 457 milliards d'euros. De plus, l'intégration des pays candidats à un marché des services rationalisé lors du processus d'élargissement permettrait de favoriser la convergence économique, de stimuler l'innovation et de renforcer la résilience dans l'ensemble de l'Union. Il serait ainsi possible de répartir plus équitablement les avantages de l'élargissement et de soutenir à la fois les pays qui viennent de rejoindre l'Union et les États membres actuels dans la construction d'une Europe compétitive, qui soit prête à faire face à l'avenir.

Avec une population de quelque 60 millions de personnes, selon les données de 2023, les pays candidats pourraient stimuler de façon non négligeable les investissements, les débouchés économiques et les emplois.

L'«union européenne de l'épargne et des investissements» proposée par Enrico Letta pourrait mobiliser des capitaux privés et renforcer la compétitivité de l'Europe. L'élargissement offre par ailleurs un meilleur accès aux matières premières critiques et renforce la résilience et la souveraineté de l'Europe.

Nous devons toutefois tirer des leçons du passé. Malgré les gains importants en matière de croissance et d'emploi, les précédents élargissements ont créé une dynamique de gagnants et de perdants, en raison d'un déséquilibre quant aux possibilités économiques offertes aux différents types d'entreprises, dans différents secteurs.

Nous devons nous montrer prudents, sachant que le niveau de préparation des pays candidats varie en ce qui concerne l'adaptation aux règles du marché intérieur et l'impact qu'aura l'élargissement sur les nouveaux flux commerciaux des économies locales.

Afin d'éviter de recréer cette même dynamique, notre avis demande



donc instamment à la Commission européenne et aux pays candidats de gérer les effets de l'élargissement, en accordant une attention particulière aux PME, dans l'Union comme dans les pays candidats, afin que les avantages soient répartis au mieux. Dès lors que l'Union ouvre ses marchés au cours du processus d'intégration, les pays candidats devraient se conformer strictement aux normes européennes afin d'éviter de créer de possibles handicaps pour les opérateurs de ses États membres.

Il ressort clairement de l'analyse de marché préliminaire qui a été effectuée concernant la réorientation des flux commerciaux entre l'Union européenne et les pays candidats que l'élargissement dégagera un gain net pour les exportateurs de produits industriels et de services de l'UE, tandis que certains secteurs pâtiront des coûts de production plus faibles qu'affichent certains des nouveaux arrivants. Une intégration plus étroite avec le marché unique de l'Union et un soutien financier ciblé ne suffiront pas pour réaliser une convergence socio-économique accélérée.

Au vu de l'agression de la Russie contre l'Ukraine, il y a lieu de résoudre les problèmes de sécurité et de défense dans leur globalité et de les prendre en considération dans les politiques en matière d'énergie, de finances et de cybersécurité. Compte tenu des répercussions sur la sécurité énergétique, le développement économique et la stabilité politique des économies des Balkans occidentaux, il convient de changer d'approche s'agissant du processus d'adhésion des Balkans occidentaux à l'UE en offrant une adhésion progressive au marché unique de l'Union.

Cette approche plus dynamique présente des avantages sur le plan politique et elle pourrait rétablir l'enthousiasme en faveur d'un processus qui n'a pas été sans accroc.



À propos de l'auteur:

Marcin Nowacki

Président du groupe d'étude de l'avis

["INT/1058 Défis potentiels pour le marché unique européen découlant du futur élargissement de l'Union"](#)

Membre du groupe des employeurs du CESE

Économie sociale et règles en matière d'aides d'État

Comment soutenir les entités de l'économie sociale conformément aux règles en matière d'aides d'État ? Telle est la question à laquelle le CESE s'efforce de répondre dans un avis en cours d'élaboration. Mais quel est donc le problème ?

Pour répondre aux besoins sociaux concrets des Européens, les entités de l'économie sociale assument souvent des fonctions qui étaient auparavant prises en charge par l'État. Elles couvrent un large éventail de secteurs, tels que les services d'aide médico-sociale, l'économie circulaire, le logement social, la lutte contre la pauvreté et le gaspillage alimentaire, ainsi que la production participative d'énergie à partir de sources renouvelables, pour n'en citer que quelques-uns.

Par ailleurs, ce secteur emploie un nombre non négligeable de travailleurs : quelque 11 millions, soit plus de 6% de la population occupée. Les règles actuelles en matière d'aides d'État, toutefois, ne facilitent pas autant que nécessaire l'accès au crédit et au financement des entités de l'économie sociale.

Comme l'explique l'avis, certaines règles sont trop restrictives. Si l'objectif fixé, qui consiste par exemple à éviter les distorsions du marché, est correct, la totalité des mesures de soutien n'entraînent pas automatiquement de telles distorsions. Dans de nombreux cas, les activités transfrontières des entités de l'économie sociale dans les secteurs social et de la santé n'affectent pas de manière substantielle la concurrence entre les États membres. Par conséquent, ces activités devraient être considérées comme secondaires dans l'appréciation des aides d'État par la Commission.

Le modèle d'économie sociale européen est l'une des caractéristiques distinctives de l'Union européenne. C'est la base qui permet d'assurer la sauvegarde des systèmes de sécurité et de protection sociale de l'Europe. Parmi les 4 millions d'entités qui relèvent de cette économie au sein de l'Union, 246 000 prennent la forme d'une entreprise et s'attachent à relever les grands défis qui se posent dans le domaine de l'assistance aux Européens.

Notre avis insiste sur le fait que ces fonctions devraient être reconnues par les règles en matière d'aides d'État. Très concrètement, il propose d'introduire un certain nombre de dispositions de flexibilité en assouplissant l'application de la réglementation sur les aides d'État dans le cas des financements qui sont assurés par des ressources pour part européennes et pour part nationales, par exemple s'agissant du Fonds social européen (FSE) et du Fonds européen de développement régional (FEDER), et dont l'allocation s'effectue au niveau des États membres.

Ce type de financement — bien que régi dans une large mesure par le droit européen — est actuellement soumis aux règles en matière d'aides d'État, tandis que ces dernières ne s'appliquent pas dans le cas des fonds qui proviennent exclusivement de l'Union et sont gérés à son seul niveau, sans intervention des États membres, comme c'est le cas dans le cadre d'Horizon Europe.

Les exemptions générales par catégorie, qui couvrent 90 % des aides d'État, apparaissent comme un autre levier, et elles sont accordées sans autorisation préalable de la Commission. Elles devraient donc être réexaminées, et reconnaître explicitement les entités de l'économie sociale. La pierre d'achoppement actuelle en la matière



tient à l'absence de définition juridique desdites entités. Comme elles sont, par nature, extrêmement différentes, l'obstacle ne sera pas facile à surmonter. L'avis du CESE suggère de tenir compte avant tout de l'obligation légale pour les entités de l'économie sociale de réinvestir la totalité ou la plupart de leurs bénéfices dans la poursuite d'objectifs d'intérêt général.

Enfin, l'avis met en évidence un déficit de connaissances et d'expertise des pouvoirs publics nationaux, ce qui les empêche d'user de façon judicieuse de la marge de manœuvre prévue par le règlement général d'exemption par catégorie (RGEC) de l'Union européenne en matière d'octroi de soutien. Il fait notamment observer que les pouvoirs publics ne tirent pas dûment parti du dispositif qui encadre les aides aux services d'intérêt économique général.

Très souvent, les autorités publiques n'accordent pas assez d'attention au large pouvoir d'appréciation que leur confèrent les traités, et elles éprouvent des difficultés à appliquer le cadre régissant les services d'intérêt économique général sur le plan technique et administratif, en particulier pour ce qui concerne la rédaction des mandats spécifiques ou la capacité à transposer concrètement des concepts juridiques complexes, comme celui de «bénéfice raisonnable».

Notre avis s'attache donc à mettre en évidence la nécessité d'une formation spécifique pour les administrations nationales de manière à libérer le potentiel et à partager les bonnes pratiques nationales.

À propos de l'auteur:

Sandra Parthie

Présidente de la section «Marché unique, production et consommation» (INT) du CESE
Membre du groupe d'étude de l'avis "INT/1071
[Comment soutenir les entités de l'économie sociale conformément aux règles en matière d'aides d'état](#)"
Membre du groupe des employeurs du CESE



Le tourisme dans l'UE: la durabilité sociale comme moteur de la compétitivité

Le tourisme est un secteur crucial pour l'économie européenne, dans lequel l'Union peut créer de nouveaux avantages concurrentiels et contribuer ainsi à améliorer sa compétitivité à l'échelle mondiale.

Les politiques de la Commission européenne en faveur du tourisme, en complément des initiatives prises par les États membres en la matière, ont jusqu'à présent permis d'assurer la contribution de ce secteur au développement économique et social de l'Union.

Or, le secteur européen du tourisme nécessite désormais une nouvelle orientation qui tienne compte de l'interconnexion de toutes les composantes d'une destination touristique, à savoir les écosystèmes, les populations, l'économie locale et les visiteurs, afin de répondre efficacement à la hausse des flux touristiques internationaux.

Le nouveau modèle de développement du tourisme devrait reposer sur une approche globale. Nous ne pouvons plus considérer le volume comme principale mesure de réussite, mais plutôt la valeur ajoutée dans le cadre d'une stratégie pour un tourisme durable.

Nous devrions mettre l'accent sur des pratiques destinées à restaurer et améliorer le capital naturel, social et économique des destinations touristiques, de même que sur les incidences clairement positives qu'il en résulte pour les communautés et les écosystèmes locaux.

En d'autres termes, il s'agit :

- d'adopter une approche de développement qui appréhende le tourisme comme un système complexe, étroitement lié aux systèmes écologique et social. Il convient de définir une méthode d'évaluation du tourisme qui soit partagée par toutes les parties concernées, comme le propose l'approche de «bonne gestion de la destination»;
- d'unir les intérêts, les attentes et les capacités des entreprises, des gouvernements, des instituts de recherche, des associations, des syndicats, des ONG et d'autres entités du secteur touristique qui favorisent la coopération entre les communautés locales et l'État et qui stimulent le dialogue social;
- d'évoluer vers un «tourisme régénératif» qui met l'accent sur la nature et les personnes et tire parti des connaissances scientifiques et technologiques, plutôt que vers un «tourisme de conservation», qui consiste à minimiser les effets négatifs;
- de passer à un système touristique circulaire, qui promeut l'amélioration active des écosystèmes locaux, le bien-être des communautés locales, la prospérité des économies locales et l'intégration de l'innovation technologique.

Sur la base de ce qui précède, la contribution de la Commission européenne est primordiale pour soutenir les communautés locales et renforcer leur résilience, donner la priorité à la restauration des écosystèmes et mettre en œuvre des principes d'économie circulaire. Il importe également que l'Union européenne finance des



programmes spécifiques en faveur du tourisme, y compris des projets pilotes en matière de tourisme régénératif, l'adoption de pratiques circulaires, le déploiement des énergies renouvelables, l'écoconception des infrastructures et la restauration des écosystèmes, ainsi que le recours à des outils d'intelligence artificielle pour améliorer la gestion des flux touristiques, optimiser les ressources et personnaliser les expériences des voyageurs.

Enfin, il est aussi particulièrement opportun de renforcer le dialogue social dans l'industrie touristique afin de pouvoir mener à bien les mesures prises et de faire progresser la qualité de l'emploi, en améliorant les politiques de formation et d'attraction du personnel tout en tenant compte de la saisonnalité du secteur.

En recourant à son activité législative, à des incitations financières, à la coopération transnationale et à un cadre de gouvernance inclusive, l'Union est à même de jouer un rôle moteur dans la transformation du tourisme et de garantir qu'il apporte une contribution à sa compétitivité économique sur la scène mondiale.



À propos de l'auteur:

George Vernicos

Membre du groupe d'étude de l'avis "INT/1059 Le tourisme dans l'Union européenne: la durabilité comme moteur pour une compétitivité à long terme"

Membre du groupe des employeurs du CESE

Développer la stratégie européenne pour l'Arctique

Pourquoi le CESE s'empare-t-il maintenant de la question de la politique arctique ?

L'Arctique est confronté à des changements sans précédent et à des défis croissants. Pour ce qui est des quelque quatre millions de personnes qui vivent et travaillent dans la région, le changement climatique a des effets considérables sur leurs moyens de subsistance et leur environnement. Pour le reste du monde, la fonte des glaces marines et terrestres ouvre des perspectives, qui vont de l'accès à des matières premières à la possibilité de nouvelles activités industrielles et routes maritimes. Ces facteurs expliquent l'intérêt croissant que suscite la région pour certaines puissances mondiales rivales. La guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine et le renforcement des capacités militaires russes dans l'Arctique ont également modifié les conditions de la coopération internationale sur les questions relatives à la région, notamment dans le contexte du Conseil de l'Arctique.

En conséquence, l'intérêt de l'Europe pour l'Arctique augmente, notamment parce que l'approvisionnement — en Suède, en Finlande, en Norvège et au Groenland — en matières premières nécessaires à la transition écologique pourrait améliorer l'autonomie stratégique et la compétitivité européennes. Le nouveau mandat législatif des institutions de l'Union européenne est l'occasion de faire le point sur sa stratégie arctique et d'adapter ses politiques à l'égard de la région.

Consultation approfondie des parties prenantes de l'Arctique

En décembre 2023, le CESE a adopté un rapport d'information, qui s'appuyait notamment sur une audition organisée à Bruxelles et sur une mission d'information menée respectivement à Tromsø, en Norvège, et à Kiruna, en Suède. Par ailleurs, une mission de collecte d'information a été réalisée à Nuuk, au Groenland, en octobre 2024, laquelle a également apporté une contribution précieuse à l'avis. Cette interaction avec les acteurs locaux de la société civile, dont les associations professionnelles, les syndicats et les associations de peuples autochtones, ainsi qu'avec les autorités locales, a mis en lumière le caractère unique de la région, qui est dynamique, a un fort esprit d'entreprise et s'emploie à trouver son chemin dans des circonstances difficiles.

Principales recommandations de l'avis

Dans notre avis, nous soulignons que, grâce à une politique actualisée, cohérente et ambitieuse, l'Union pourrait jouer un rôle plus important dans le développement d'un Arctique résilient et prospère.

Nous suggérons de procéder à un bilan systématique afin d'évaluer la manière dont les fonds et instruments de l'UE sont utilisés par les parties prenantes arctiques. Cet exercice devrait s'appuyer sur les contributions des représentants de la société civile et viser à simplifier les procédures pour les bénéficiaires, et/ou à aider les communautés locales à faire face à des exigences complexes. Il devrait également permettre de déterminer si les fonds disponibles sont suffisants et si les programmes adéquats sont en place pour soutenir les objectifs stratégiques de l'UE dans la région.



Ellen Nygren, Anders Ladefoged et Simo Tiainen, à l'extérieur du bureau de la Commission à Nuuk, au Groenland.

De manière plus générale, le CESE appelle les décideurs arctiques à tous les niveaux (international, européen, national, régional ou local) à appliquer plus rigoureusement les obligations juridiques pertinentes et à s'inspirer des normes et mécanismes relevant des bonnes pratiques, pour ce qui est d'inclure, de consulter et d'autonomiser toutes les composantes de la société civile locale, y compris les peuples autochtones. Il convient d'examiner attentivement la manière dont les investissements et les projets peuvent bénéficier aux communautés locales, afin de garantir que tous les pans de ces communautés, dont les peuples autochtones, les jeunes et les femmes, disposent de ressources suffisantes pour participer au processus décisionnel. De tels investissements doivent être réalisés dans le respect des droits des peuples autochtones.

Compte tenu de la nécessité urgente de lutter contre le changement climatique et de l'impératif d'une plus grande autosuffisance européenne, les délais sont généralement trop longs (jusqu'à 10-15 ans) pour faire aboutir les projets portant sur les énergies renouvelables et l'extraction de matières premières nécessaires à la transition écologique, mais les procédures pourraient être rendues plus efficaces sans qu'il faille renoncer à un contrôle environnemental et socio-économique digne de ce nom.

En particulier, le renforcement de la coopération avec le Groenland permettrait à l'UE de diversifier son accès aux minerais critiques et offrirait une excellente occasion de nouer un partenariat reposant sur un engagement commun en faveur de la démocratie, de l'État de droit et des droits de l'homme. Il convient donc de donner la priorité à une coopération solide avec ce territoire dans les négociations à venir de l'Union concernant le cadre financier pluriannuel (CFP).



À propos de l'auteur :

Anders Ladefoged

Rapporteur de l'avis "REX/592 Développer la stratégie européenne pour l'Arctique en dialogue avec la société civile"

Membre du groupe des employeurs du CESE

L'électricité toujours au premier plan des préoccupations du CESE

Malgré les nombreuses tentatives de réforme des marchés de l'électricité, l'électricité reste une préoccupation majeure pour les citoyens et les entreprises, et pas seulement pour les grandes consommatrices d'énergie. Après la terrible crise énergétique de 2022, la situation est moins critique mais reste préoccupante : le déploiement accru des énergies renouvelables, aux coûts de production bien plus faibles, n'a pas été suffisamment répercuté sur les prix, et les investissements nécessaires dans les réseaux électriques restent à faire pour gérer correctement le déploiement des énergies renouvelables et l'autoconsommation.

Dans ce contexte, le CESE prévoit d'adopter l'avis TEN 837 sur l'avenir de la fourniture et de la tarification de l'électricité dans l'UE. Tout d'abord, l'avis souligne la nécessité d'une nouvelle révision des règles du marché européen de l'électricité, qui combinerait les objectifs de neutralité climatique à l'horizon 2050 avec la sécurité d'approvisionnement et la garantie de prix raisonnables pour les consommateurs domestiques et professionnels avec la stabilité nécessaire, tout en garantissant l'accès à l'électricité pour les couches les plus vulnérables de la population européenne.

Malheureusement, la réforme récemment adoptée a été réalisée dans la précipitation, sans l'analyse d'impact nécessaire et, au vu des résultats obtenus, n'a pas permis de garantir aux citoyens et aux entreprises européens un approvisionnement en électricité stable à des prix compétitifs, stables et prévisibles. L'avis préconise un modèle de gouvernance dans lequel les investisseurs trouvent la sécurité juridique nécessaire pour entreprendre les grands investissements requis et suggère la possibilité de créer une entreprise publique (qu'il appelle E-Facility) pour être un faiseur de marché de l'électricité qui aplanirait la volatilité du marché de l'électricité.

Il propose d'encourager la production à petite échelle comme moyen de garantir des prix raisonnables de l'électricité pour les consommateurs, tant domestiques que professionnels, tout en augmentant les options de flexibilité des réseaux électriques sans avoir un impact disproportionné sur les coûts du système.

Malheureusement, comme l'a souligné le rapport Draghi souvent cité, l'UE souffre d'un désavantage concurrentiel majeur en matière de prix de l'électricité par rapport à ses principaux partenaires commerciaux



et il est impératif de réduire l'écart de prix de l'électricité afin que les entreprises puissent être compétitives sur la scène internationale et que les consommateurs nationaux puissent effectivement bénéficier des avantages des coûts plus faibles des énergies renouvelables.

Tous les analystes s'attendent à ce que les prix de l'électricité augmentent très fortement, si aucune mesure n'est prise immédiatement, et qu'ils doublent presque d'ici 2030. Il est donc proposé aux institutions européennes et aux gouvernements nationaux de prendre des mesures au niveau réglementaire et fiscal pour modérer les augmentations attendues des prix de l'électricité. La nouvelle Commission européenne devrait se pencher, avec réalisme et pragmatisme, sur une révision des règles du marché de l'électricité, après une étude d'impact approfondie, afin de s'assurer que l'électricité ne soit plus en tête des priorités des consommateurs nationaux, des entreprises et des gouvernements.



À propos de l'auteur:

Andrés Barceló Delgado

Membre du groupe d'étude de l'avis "TEN/837
L'avenir de l'offre d'électricité et de sa tarification
dans l'Union européenne"

Membre du groupe des employeurs du CESE

Éditrice

Samantha Falciatori | samantha.falciatori@eesc.europa.eu

Photos : Shutterstock/Union européenne

LE CESE N'EST PAS RESPONSABLE DU CONTENU DES SITES INTERNET EXTERNES

Contact

Comité économique et social européen, 99 Rue Belliard, 1040 Bruxelles
Tel. +32 (0) 2 546 82 07 | Fax: +32 (0) 2 2 546 97 54
gr1@eesc.europa.eu • www.eesc.europa.eu/employers-group

© Union européenne, 2025

Toute utilisation ou reproduction de chacune des photographies ou illustrations est soumise à une autorisation préalable à demander directement aux détenteurs de leurs droits d'auteur.